

PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le huitième jour de septembre deux mille vingt-deux, à midi, via vidéo conférence Messenger - à partir de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Maire et conseillers participants:

Magella Emond, maire
Marise Ouellet, conseillère au siège no 2
Madone Mercier, conseillère au siège no 3
Alain Gagnon, conseiller au siège no 4
Claude Cloutier, conseiller au siège no 5
Yannick Ouellet, conseiller au siège no 6

Absence motivée :

André Daraîche, conseiller au siège no 1

Étaient aussi participante :

Marie Gratton, directrice-générale & greffière

Séance électronique via vidéo conférence Messenger

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Magella Emond, la séance est ouverte à 12h00.

Marie Gratton, directrice-générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION NO : 106-09-22

Renonciation à l'avis de convocation

Il est proposé par Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5):

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de débiter la séance à l'instant.

QU'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Lecture de l'ordre du jour ;
2. Les entreprises mont-sterling – accepter devis 2022-09-96 relatif aux travaux de rapiéçage de rue Mont-Saint-Pierre prévus pour l'automne 2022 ;
3. Période de questions ;
4. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 107-09-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 108-09-22

Les entreprises mont-sterling – bordereau de soumission 2022-09-96 relatif aux travaux de rapiéçage de rue Mont-Saint-Pierre prévus pour l'automne 2022

CONSIDÉRANT le bordereau de soumission « les entreprises mont-sterling », du 2022-09-06 : rapiéçage rue Mont-Saint-Pierre, préparation, fabrication et pose d'enrobé et mobilisation pour un montant de plus ou moins 20 891,20\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront s'exécuter à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de préparation, de fabrication et pose d'enrobé dédiés au Camping Mont-Saint-Pierre sont reportés à une date ultérieure en 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte la proposition de, les entreprises mont-sterling pour le rapiéçage rue Mont-Saint-Pierre tel qu'énoncée au premier considérant de cette résolution;

QUE les travaux soient exécutés à l'automne 2022;

QUE soient reportés à une date ultérieure en 2023 les travaux de pavage relatifs au Camping de Mont-Saint-Pierre

D'AUTORISER le Maire Magella Emond, pour et au nom de la municipalité de Mont-Saint-Pierre et la directrice-générale Marie Gratton, à signer, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente

ADOPTÉE

Période de questions

Il n'y a pas de question.

RÉSOLUTION NO : 109-09-22

Levée de la séance

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Madone Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 12h10

Magella Emond
Maire

Marie Gratton
Directrice générale – greffière

Je, Magella Emond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

